

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/08/2024 - B2024/009986 - 2013 D 00082 - 790 950 182 - CABINET DU DOCTEUR BIANCHI

Liasse Fiscale

DGFIP N° 2050-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise :		SELARL CABINET DU DOCTEUR BIANCHI												1 2					
Adresse de l'entreprise		297 Avenue de Provence 26000 VALENCE												Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET *		7 9 0 9 5 0 1 8 2 0 0 0 1 0												Néant ☐ *					
														Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 3			
														But		Amortissements, provisions		Net	
														1		2		3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB												AC				
		Frais de développement *	CX												CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF												AG				
		Fonds commercial (1)	AH												AI		435 453		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ												AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL												AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN												AO				
		Constructions	AP												AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR												AS		58 789		
		Autres immobilisations corporelles	AT												AU		35 761		
Immobilisations en cours		AV												AW					
Avances et acomptes		AX												AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS												CT					
	Autres participations	CU												CV		750			
	Créances rattachées à des participations	BB												BC					
	Autres titres immobilisés	BD												BE					
	Prêts	BF												BG					
	Autres immobilisations financières *	BH												BI		2 000			
TOTAL (II)		BJ												BK		94 550		512 153	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL												BM				
		En cours de production de biens	BN												BO				
		En cours de production de services	BP												BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR												BS				
		Marchandises	BT												BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV												BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX												BY		32 544		
		Autres créances (3)	BZ												CA		22 234		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB												CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD												CE				
Disponibilités		CF												CG		344 110			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH												CI		4 291			
	TOTAL (III)	CJ												CK		403 180			
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer	(IV) CW																	
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM																	
Écarts de conversion actif *		(VI) CN																	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO												1A		94 550		915 333	
Renvois : (1) Dont droit au bail :														CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :												Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise		SELARL CABINET DU DOCTEUR BIANCHI		Néant	☐ *
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 1 000...)	DA		1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		100	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * BJ)	DG		544 637	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		131 955	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL		677 692	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (III)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		120 522	
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR		120 522		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		20 497	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		68 056	
	Dettes fiscales et sociales	DY		28 566	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régularisé	EB				
TOTAL (IV)	EC		117 119		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		915 333		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	BF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		117 119	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 915 332,66 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 131 954,56 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/05/2024 par le gérant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

AMORTISSEMENT DU FONDS COMMERCIAL

En application de ces dispositions, la SELARL CABINET DU DOCTEUR BIANCHI a considéré que le fonds commercial a une durée illimitée et n'est donc pas amorti.

DEPRECIATION DU FONDS COMMERCIAL

La valeur actuelle au 31/12/2023 a été appréciée sur la base de la valeur d'utilité du fonds commercial. La valeur d'utilité a été évaluée sur la base de la valeur du marché.

Compte tenu de cette valeur, aucune dépréciation n'est à comptabiliser sur la clôture de l'exercice.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 435 453 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	435 453		435 453	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	435 453		435 453	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 606 703 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	435 453			435 453
Immobilisations corporelles	162 282	6 218		168 500
Immobilisations financières	2 750			2 750
TOTAL	600 484	6 218		606 703

Amortissements et provisions d'actif = 94 550 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	71 046	23 504		94 550
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	71 046	23 504		94 550

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Clientèle	435 453	0	435 453	Non amortiss.
Materiel et outillage	96 295	58 789	37 506	de 1 à 8 ans
Agencements	56 391	21 334	35 057	de 5 à 10 ans
Materiel de bureau	15 815	14 427	1 387	de 1 à 4 ans
TOTAL	603 953	94 550	509 403	

Etat des créances = 61 070 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 000		2 000
Actif circulant & charges d'avance	59 070	59 070	
TOTAL	61 070	59 070	2 000

Produits à recevoir par postes du bilan = 4 430 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	4 430
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	4 430

Charges constatées d'avance = 4 291 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	1,00	1 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	1,00	1 000

Provisions = 120 522 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &		120 522			120 522
TOTAL		120 522			120 522

Etat des dettes = 117 119 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	20 497	20 497		
Fournisseurs	68 056	68 056		
Dettes fiscales & sociales	28 566	28 566		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	117 119	117 119		

Charges à payer par postes du bilan = 28 850 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 249
Dettes fiscales & sociales	24 601
Autres dettes	
TOTAL	28 850

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 4 430 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Produits à recevoir(418100)	4 430
TOTAL	4 430

Charges constatées d'avance = 4 291 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges const avances(488000)	4 291
TOTAL	4 291

Charges à payer = 28 850 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn non parvenues(408100)	4 249
TOTAL	4 249

Dettes fiscales et sociales	Montant
Prov. congés à payer(428200)	5 699
Cot sociales à payer(428600)	7 340
Taxe d'apprentissage libératoire(438000)	64
Prov. charges cp(438200)	2 814
Org.soc à payer(438600)	6 501
Etat charges à payer(448600)	130
Taxe sur les salaires(448610)	1 665
Formation continue(448630)	389
TOTAL	24 601

CABINET DU DOCTEUR BIANCHI
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 297 Avenue de Provence
26000 VALENCE
790 950 182 RCS ROMANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29.06.2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2023 s'élevant à 131 954,56 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	131 954,56 euros
------------------------	------------------

Un prélèvement sur les réserves

- sur le compte « autres réserves »	68 045,44 euros
--	-----------------

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	200 000,00 euros
---	------------------

A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 200 euros par part	200 000,00 euros
---	------------------

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31.12.2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Certifié conforme
La Gérance

